

Investissement de l'entreprise

8/9°

L'entreprise peut choisir entre deux modes d'investissement

Mode de versement	Caractéristiques	Utilisations
Subvention	<ul style="list-style-type: none">Inscrite au compte « frais généraux » et déductible des bénéfices.	<ul style="list-style-type: none">Logements locatifs.Prêts à salariés.Les produits en droit ouvert.
Prêt*	<ul style="list-style-type: none">Reste à l'actif du bilan.	<ul style="list-style-type: none">Prêts à salariés.Les produits en droit ouvert.

* toute demande de réservation locative fera l'objet d'une transformation en subvention du montant nécessaire à ladite réservation.

1/9°

L'entreprise doit obligatoirement le verser sous forme de subvention.
Il est déductible des bénéfices.

Services de Coop-Logement

- Information/Conseil.
- Prêts à salariés.
- Réservations de logements locatifs.
- Les produits en droit ouverts : prêt SECURI-PASS®, PASS-TRAVAUX®, PASS-FONCIER®, Aides LOCA-PASS®, MOBILI-PASS®, PASS-GRL®, CIL-PASS assistance®.
- Bilan de services.

® : marques déposées pour le compte du 1% logement.